



Ajoute d'une nouvelle mission et sécurité

Par Soflt

Bonjour, voilà je me tourne vers vous car je ne sais pas vers quelle institution me tourner pour avoir des réponses à mes questions.

Alors je travail en tant qu'agent d'accueil dans un cinéma CGR avec une capacité d'accueil de 1175 personnes en salles donc je suppose que c'est considéré comme un ERP (établissement recevant du public). Depuis l'ouverture il y a toujours eu un agent de sécurité possédant le SSIAP qui est présent tous les soirs pour assurer la fermeture complète du cinéma une fois que toutes les séances sont finis et pour faire une ronde du cinéma afin de vérifier que l'établissement est bien sécurisé et qu'il n'y a plus personne dans les locaux. Mais suite aux changements d'horaires d'ouvertures, nous n'avons plus d'agent de sécu car les plages horaires de travail étaient trop courtes, de ce fait depuis la rentrée en septembre notre direction a décidé que c'était à nous les agents d'accueil de faire la fermeture complète du cinéma le soir. Alors dans un premier temps c'est une mission qui n'était pas sur notre fiche de poste quand nous avons signé nos contrats. Donc première question, est ce que notre direction doit nous faire un avenant au contrat pour l'ajout de cette mission ?

Et dans un second temps, nous ne sommes pas agents de sécurité donc nous n'avons aucun diplôme de 1er secours et nous n'avons encore moins le SSIAP qui est je crois nécessaire dans un ERP.

Ce n'est pas dangereux de laisser des simples agents d'accueils (vendeur de billets à la base) assurer la fermeture d'un cinéma sans aucun diplôme de sécurité ni de secours à la personne ?

Par morobar

Bjr,
, est ce que notre direction doit nous faire un avenant au contrat pour l'ajout de cette mission ?

Non

Vous êtes payé pour un horaire de travail.
qui est je crois nécessaire dans un ERP.
Vous croyez ou vous savez que...?

Par Soflt

Non non je dis bien que « je crois » et non que je sais car je n'en suis pas sûr. Justement c'est la question que je me pose si effectivement il faut la présence d'une personne possédant le SSIAP sur toute la durée d'ouverture et d'accueil de clients ? Puisqu'en cas d'incendie ou autre ce sont les personnes possédant le SSIAP qui sont formés pour gérer la situation et aussi qui peuvent intervenir dans le local SSI (système de sécurité incendie).

Hors quand nous les agents d'accueils fermons nous sommes seuls avec des parfois centaines de clients en salles.

Par kang74

Bonjour

Il n'y a aucune législation qui oblige à avoir un agent de sécurité dans un cinéma pour fermer le cinéma .

Ce sont donc les employés qui doivent s'assurer de ces tâches .

Par contre il faut que l'employeur forme le personnel au niveau de la sécurité incendie et des premiers secours .

Article 22 (1)

En vigueur étendu

Tout le personnel des salles de cinéma doit se conformer à l'exécution des prescriptions réglementaires établies afin d'assurer la sécurité des spectateurs.

Conformément aux dispositions réglementaires, le personnel recevra périodiquement une formation rémunérée rappelant les règles de sécurité le concernant et concernant celle des spectateurs.

Sous la responsabilité de l'employeur, l'ensemble du personnel doit veiller à l'évacuation des spectateurs de la salle. Le personnel doit être formé en matière de sécurité ; un membre du personnel peut être désigné par l'employeur pour veiller à l'application des consignes de sécurité, et à l'exécution du plan de sécurité de l'établissement.

Pour ce qui est de l'évolution de vos tâches à voir avec la convention collective si, cela argumente d'un changement d'échelon, donc de salaire .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000005688385/?idConteneur=KALICONT000005635203&origin=list]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000005688385/?idConteneur=KALICONT000005635203&origin=list[/url]

S'il y a un CSE, il faut voir à pouvoir rapporter ces problèmes .

S'il y a plus de 11 salariés, il faudrait penser à en mettre un en place .

Un syndicat peut vous aider dans cette démarche .